

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'INSERTION DANS LA PRESSE

Projet de plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de l'Agly

Objet de la mise à disposition du public : projet de PPI du barrage de l'Agly.

Communes concernées par la mise à disposition du public :

Rasiguères, Planèzes, Latour-de-France, Estagel, Cases-de-Pene, Espira-de-l'Agly, Rivesaltes, Clairà, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Hippolyte, Le Barcarès, Salses-le-Château, Pia, Bompas, Villelongue-de-la-Salanque, Sainte-Marie-la-Mer et Torreilles.

Date d'ouverture de la mise à disposition du public : le 13 avril 2026.

Durée de la mise à disposition du public : un mois soit jusqu'au 11 mai 2026 inclus.

Lieux de consultation : pendant la durée de la mise à disposition du public, le projet de PPI, accompagné d'une note d'information présentant l'activité du barrage de l'Agly et les risques susceptibles d'en résulter, sont consultables sur support papier :

° dans les mairies concernées aux jours et horaires habituels d'ouverture,

° dans les bureaux de la sous-préfecture de Prades, 177 avenue du Général De Gaulle, aux jours et horaires d'ouverture suivants : lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

° dans les bureaux de la préfecture des Pyrénées-Orientales à Perpignan, 24 quai Sadi Carnot, aux jours et horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de Cabinet,

Stella CHENE

